

AlcoClic : Avant de conduire, testez vos limites sur votre iPad !

Accessoire

Posté par : JulieM

Publié le : 4/5/2011 11:30:00

Fort de son succès avec AlcooTel (plus de 160 000 téléchargements en 2 ans), MAAF déclina désormais son appli sur iPad, grâce à AlcoClic, le test d'alcoolémie gratuit le plus performant du marché.

Le principe :

Ce test propose aux automobilistes équipés d'un iPad, la tablette tactile d'Apple, d'avoir une estimation en temps réel du taux d'alcool dans le sang. Directement téléchargeable, il permet à l'utilisateur de connaître l'heure indicative à laquelle la reprise du volant peut se faire en toute sécurité.

Le fonctionnement : un test en quelques clics !

Une fois téléchargé, AlcoClic fonctionne de manière très simple grâce à une interface ergonomique et ludique convenant parfaitement au caractère intuitif de l'iPad. L'utilisateur indique quelques paramètres personnels tels que : sexe, Âge, taille, poids, le nombre de verres d'alcool consommés (dose modulables), à jeun ou au cours d'un repas!

L'utilisateur obtient alors une estimation en temps réel de son taux d'alcool dans le sang, et surtout il connaît l'heure à laquelle il est susceptible de reprendre le volant sans danger et celle à laquelle l'alcool a totalement éliminé.

	=		=		=		=	
Apéritif doux		Apéritif fort		Bière		Vin		Digestif
8 cl		3 cl		25 cl		10 cl		3 cl
18%		43%		5%		12%		43%

Télécharger AlcoClic, 3 possibilités :

- Pour les iPad, directement téléchargeable sur l'App Store

- Pour les Smartphones (iPhone, BlackBerry*, Androïd*, Windows Mobile*) et tablettes, téléchargez sur [le site Internet](#), onglet Téléchargez AlcooTel

- Pour les internautes, sur [le site Internet](#), rubrique Testez-vous

*Pour les Smartphones de type BlackBerry, Androïd, Windows Mobile, l'application AlcoClic sera disponible d'ici la fin du mois de mai.

Les dangers de l'alcool au volant !

L'alcool au volant, quelques chiffres :

Les accidents liés à l'abus d'alcool représentent 1/3 des accidents mortels ! À 0,5 g/l, le risque d'accident est multiplié par 2. Il est multiplié par 10 à plus de 0,8 g/l. Face à ces constatations, la loi interdit de conduire avec un taux d'alcool égal ou supérieur à 0,5 g/l de sang, soit 0,25 mg d'alcool par litre d'air expiré. Au-delà de cette limite, le conducteur compromet gravement la sécurité de ses passagers et des autres usagers de la route et encourt également de lourdes sanctions telles que retraits de permis, fortes amendes et peines de prison, même s'il n'a provoqué aucun accident.

0,5 g/l de sang = 2 Verres

Quelle que soit la boisson alcoolisée, un " verre " représente à peu près la même quantité d'alcool.

- 25 cl de bière 5° (un demi) = 10 cl de vin de 10° à 12° (un ballon) = 3 cl d'alcool distillé à 43° (whisky, anisette, gin) contiennent à peu près 10 grammes d'alcool pur.

Ces contenances correspondent aux doses normalisées, servies dans les cafés. D'ailleurs, vous pouvez modifier sur AlcoClic ces doses standards. Les effets et taux de l'alcool sont différents en fonction des individus, d'où la nécessité de pouvoir l'évaluer précisément grâce à l'AlcoClic.



Les effets physiologiques de l'alcool :

L'alcool réduit le champ visuel, augmente la sensibilité à l'éblouissement et altère l'appréciation des distances et des largeurs. L'alcool diminue également les réflexes, provoque une surestimation de ses capacités et accentue chez le conducteur les comportements à risque : vitesse excessive, agressivité, non-port de la ceinture de sécurité ou du casque...

Si vous avez atteint le seuil légal ? :

Une seule solution : interdisez-vous de prendre le volant, attendez que l'alcool soit éliminé, en finissant la nuit sur place ; prenez une chambre dans un hôtel à proximité du lieu de sortie ; prenez les transports en commun, un taxi ; pratiquez le covoiturage avec un conducteur qui restera sobre, rentrez à pied.

Enfin, il faut savoir qu'en cas de conduite sous l'emprise d'un état alcoolique, un conducteur, même assuré qui provoquera un accident, ne sera jamais indemnisé par son assureur.

Mentions légales : MAAF tient à souligner que ce service ne donne qu'une évaluation de l'alcoolémie et ne remplace en aucun cas un éthylotest.